

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 42 (1954)

Heft: 818

Artikel: 43me Assemblée de l'Association suisse pour le suffrage féminin : [1ère partie]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-268244>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Compte de Chèques postaux I. 943

Parait le premier samedi de chaque mois

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

RÉDACTION

Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mme Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel
des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.)

Abonnement de soutien 8.—

Le numéro 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

Les regrets sont un
effroyable gaspillage
d'énergie.

On ne construit rien
avec des regrets, on
s'y vautre.

Catherine MANSFIELD.

GLANÉ DANS LA PRESSE

Le cheval, le dragon et la Miss

Il y avait récemment à Château-d'Oex un concours d'équitation. Nos meilleurs dragons vaudoises s'y étaient rendus avec leurs meilleures montures.

Il advint que l'un d'eux eut une jolie aventure dont nous empruntons à l'Eveil de Moudon le charmant récit :

A l'entraînement, l'un des chevaux ne voulait pas entendre parler de passer sur l'obstacle. Il voulait s'arrêter tout près pour bien regarder cette curieuse chose ou encore la contourner. Mais sauter, bernicle ! Et le dragon de s'empêtrier, comme on le pense bien, et de s'énerver.

D'un groupe de jeunes Anglaises, qui considéraient la scène, une charmante fille se détache pour dire au cavalier qu'il s'y prenait mal avec sa bête.

Le jeune homme se demanda ce qu'y pouvait bien connaître cette donzellette aux cheveux blonds, d'autant plus qu'elle lui proposa de lui faire une démonstration. Il hésita bien un peu avant de lui confier sa bête et sourit intérieurement en songeant que la miss allait se faire « poser » par le demi-sang plein de fougue et tête comme une mule.

Après un premier mouvement d'humeur, la monture sentit qu'elle avait sur le dos « quelqu'un qui s'y connaît », dont les genoux nerveux agissaient comme des commandes et qui sait rendre les rênes au bon moment.

La bête de balais ? Hop ! On bondit en surspense.

Le tas de billots ? Hop ! On passe en beauté.

Le portique ? Hop ! On se reçoit magnifiquement.

La double barre ? Hop ! On franchit avec élégance.

L'oxer ? Hop ! Quel plaisir de sauter !

Le mur et tous les autres ? Hop ! et encore hop ! C'est un vrai triomphe de la monte féminine !

Côté dragons, on n'en revenait pas !

« Vous avez un très bon cheval, et qui sait très bien sauter » dit la miss en rendant la monture à son propriétaire médusé !

Mais il faut que je vous dise que la demoiselle a un Anglais de papa possédant une propriété où l'on élève une centaine de chevaux. Il ne faut donc pas s'étonner qu'elle puisse donner à un dragon de chez nous une petite leçon valant toutes celles du « carrousel féodal ».

Annuaire de l'éducation

Offrir aux autorités et aux éducateurs un tableau du mouvement éducatif dans le monde, tel est le but poursuivi depuis 1933 par l'*Annuaire international de l'éducation*. Le quinzième volume, qui vient de paraître, contient, outre des données sur les événements les plus saillants qui ont marqué la marche de l'éducation dans 60 pays pendant l'année scolaire 1952-1953, une étude comparée d'une soixantaine de pages permettant de se faire une idée de l'évolution des principaux phénomènes d'ordre pédagogique, classés par catégories : le financement de l'éducation, les constructions scolaires, l'ouverture de nouvelles écoles, l'augmentation du nombre de maîtres et d'élèves, les réformes relatives à la législation, à l'administration et au contrôle scolaire, les innovations dans le domaine des plans d'études, des programmes et des méthodes, la formation, le perfectionnement et le statut du personnel enseignant, etc.

UNIQUEMENT DU THÉ

Le thé ne doit séjourner en aucun cas à proximité de produits à odeurs fortes. Chez

TSCHIN-TA-NI
à Genève, 9, place du Bourg-de-Four
vous ne trouverez que du thé.

service civil obligatoire pour la femme, dès quinze ans déjà, après un débat, la résolution suivante, fermement défendue par les Baloises, est votée :

« Les déléguées de l'Association suisse pour le suffrage féminin réunies en assemblée générale, à Bâle, les 22 et 23 mai 1954, considèrent l'ordonnance du Conseil fédéral du 26 janvier 1954 concernant le service obligatoire inacceptable parce que en contradiction avec la Constitution fédérale. Ils demandent au Conseil fédéral d'abroger cette ordonnance.

Les déléguées donnent pleinement leur accord de principe à toutes les mesures nécessaires à la défense de notre pays, mais elles considèrent qu'il est indispensable de résoudre maintenant le problème si brûlant des droits civiques de la femme afin que citoyens et citoyennes suisses puissent élaborer ensemble les bases légales sur lesquelles seront fondées les nouvelles charges qui leur sont imposées ».

A l'heure des propositions individuelles, une chaleureuse invitation fut adressée, aux participantes d'assister à la journée d'éducation civique des femmes jurassiennes à Maçoin.

La soirée fut très agréablement occupée, à la salle de la « Safranfunk », par la représentation d'un sketch humoristique à souhait, dont l'auteur est Mme Aebersold et joué par

une troupe recrutée parmi les membres de l'association suffragiste bâloise. Nous en conturons les péripéties dans le prochain numéro de « Femmes suisses ».

Le lendemain, la séance fut ouverte par Mme Choisy, dans le magnifique cadre de la salle du Grand Conseil, à l'Hôtel de Ville. M. Tschudi, représentant les autorités prit la parole pour saluer les hôtes des Baloises et former des vœux pour la prochaine votation sur le suffrage féminin, qui aura lieu en février 1955.

Puis, sous le titre « Là où il y a une volonté, là aussi il y a un chemin », M. Peter von Roten, avocat-notaire, préfet de Rarogne, développa le thème de l'interpellation qu'il a présenté au Grand Conseil valaisan et dont le texte a paru dans nos colonnes (mars et avril). Il y ajouta certaines considérations générales : après avoir fait une étude des constitutions cantonales, il apparut que rares sont celles qui, nommément, spécifient l'exclusion des femmes des droits politiques. Il semble donc que, dans certaines communes, des personnes du sexe féminin pourraient revendiquer leur inscription au registre électoral, la position juridique d'une telle requête ne saurait être contestée. Dans une occasion antérieure, le Tribunal fédéral ne s'était prononcé qu'en se référant à la coutume.

(suite en page 3)

après M. de Meuron, elle lui rendait le plus éclatant hommage.

Dans la discussion — elle eut à en soutenir beaucoup — Mme Fatio pouvait à fond son rédoutable adversaire. Connaissant à fond son sujet, ayant acquis une vaste expérience, elle voyait rapidement le point faible ou les allégations sans fondement d'un contradicteur, et lui décochait un trait parfois acéré. Elle n'hésitait pas non plus à prendre la plume pour envoyer à tel ou tel auteur d'informations erronées, une lettre où la courtoisie du ton adoucissait seule l'acuité de la riposte.. Mais si elle était intrinsèquement sur les principes, sa bonté et sa compréhension des hommes étaient grandes.

Mme Fatio écrivait admirablement. Sa haute et lisible écriture a couvert des pages et des pages. Lettres, articles, rapports et procès-verbaux innombrables ont été rédigés avec aisance, dans une langue belle et claire, aux expressions heureuses et frappantes. Elle parlait avec facilité, la gravité des sujets traités n'excluant pas l'humour, le mot juste et drôle. Il émanait de sa personne une extraordinaire autorité et ses interventions étaient accueillies partout avec le plus grand respect.

C'est par son mariage que Mme Fatio fut mise en contact direct avec le travail de relèvement. Sa belle-mère, en effet, Mme Edouard Fatio-Barbey, était membre du comité de l'Association du Sou pour le relèvement moral et faisait tout ce qu'était en son pouvoir pour s'approcher des pensionnaires des maisons de tolérance. Elle allait les voir à l'hôpital, obtenait l'autorisation de la police d'emmener celles qui le désiraient dans un refuge, « La Bienvenue », à Ny, puis à Vervaux. Là, Mme Fatio collabora avec sa belle-mère et apprit à témoigner à ces femmes l'amour qu'elle éprouvait à leur égard et sa foi en la possibilité de leur relèvement. L'une d'entre elles, complètement transformée, put prendre la direction du home et resta toujours en relation d'amitié avec la famille Fatio.

En 1904, Mme Fatio accepta de faire partie du comité de l'Association du Sou, alors sous la présidence de Mme A. Cramer. Elle en partageait le secrétariat avec sa belle-sœur, Mme Henri de Morsier. Elle ne cessa dès lors d'être à la direction du « Sou » à des titres divers, vice-présidente, présidente romande, présidente genevoise, présidente d'honneur. Elle



Emilie Fatio-Naville

1876-1954

Gravement atteinte dans sa santé depuis trois ans et demi, Mme Fatio-Naville s'était vue obligée d'abandonner ses multiples activités ; mais son intérêt pour elles était resté vivant, et son extraordinaire vaillance l'amena à certaines séances appuyée au bras d'une infirmière ou de M. Fatio. Nous étions émues, bouleversées, d'assister à ce miracle de la volonté, de sentir cette présence, vivante affirmation qu'on peut témoigner sa fidélité jusqu'au-delà de ses forces, aux causes qui nous sont chères.

Fille de l'égyptologue Edouard Naville, Mme Fatio passa sa jeunesse dans une atmosphère austère et de haute culture. Elle en possédait elle-même une très vaste, alliée à une grande rectitude de jugement. Elle parlait couramment anglais, allemand, italien, était excellente musicienne, elle avait une voix d'alto, et s'intéressait à toutes les manifestations de l'art. Si haute stature, sa distinction, son beau visage aux traits réguliers, parfois impassibles, pouvaient intimider au premier abord ; mais un sourire illuminait souvent sa physionomie, un mot malicieux trahissait son délicieux humour, et toute barrière tombait aussitôt.

C'est une foi profonde qui a orienté l'action de Mme Fatio. Se confier en Dieu, sans douter de sa puissance et de son amour était la règle de sa vie. « Comment, vous manquez de foi ? », disait-elle à un comité inquiet de voir l'argent faire défaut..

Ainsi tous ses dons, toute la richesse de sa personnalité, Mme Fatio les mit au service des autres, prenant rang dans la lignée d'hommes et de femmes remarquables qu'avait connus Joséphine Butler. Elle l'avait connue et aimait parler du charme de cette femme aux accents prophétiques, du rayonnement de sa foi. La claire intelligence, le grand cœur et la foi vivante d'Emilie Fatio lui avaient fait sentir l'emblée la justesse des principes abolitionnistes : une seule et même morale pour les deux sexes, aucune mesure d'exception permettant de livrer la femme à l'arbitraire de la police et d'en faire un objet de commerce. Elle les avait fait siens une fois pour toutes, et aucune circonstance, aucune contingence — sa nature droite ignorait l'opportunité

lutte genevoise. C'est depuis 1885 que la Ligue abolitionniste demandait la fermeture des maisons closes de notre ville ; le 7 avril 1925 enfin, un arrêté du Conseil d'Etat mettait fin à cette odieuse tolérance. Le 28 du même mois, les abolitionnistes, convoqués à la Salle Centrale, entendaient Mme Fatio, commenter cette brillante et spirituel discours, commencer cette décision si ardemment souhaitée. Parlant